

Nombres de délégués -  
Afférents au Conseil : 49  
- En exercice : 49  
Qui ont pris part  
à la délibération : 42  
Votes exprimés : 41  
POUR : 40  
CONTRE : 1  
Abstentions : 1  
Date de la convocation :  
27 juin 2023  
Date d'affichage :  
27 juin 2023

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'YONNE

**DELIBERATION**  
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
de la **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEREIN**

L'an deux mille vingt-trois, le trois juillet, à dix-huit heures trente minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle annexe du gymnase de L'ISLE SUR SEREIN, sous la présidence de Monsieur Xavier COURTOIS, Président.

Présents : Philippe TRESPALLE – Jean-Marie MAURICE, absent excusé (représenté par Marc MARTIN) - Bruno CHARMET – Daniel RAVERAT - Nadine LEGENDRE – Béatrice BOISE – Jacqueline DUPLESSY - Florian FRAYER – Gilles SACKEPEY – Hervé PASCAULT, absent excusé (représenté par Jérôme PASCAULT) - Jacqueline DE DEMO - Jean-Louis GROGUENIN - Pierre-Yves ROY, absent excusé (pouvoir à Christian SCHILTZ) – Christian SCHILTZ – Stéphane MOREL, absent excusé (pouvoir à Xavier COURTOIS) – Rémy VIDAL, absent excusé (pouvoir à Christophe GENTIL) - Christophe GENTIL - Stéphane BARDOUX, absent excusé (pouvoir à Pierre NOIROT) – Jean-Claude LEMAIRE, absent excusé (pouvoir à Sandra PICART) - Sandra PICART - Jean-Michel SABAN – Evelyne CALLEJA – Clément POINTEAU - François CAMBURET - Xavier COURTOIS – Jacques ROBERT - Claudine MANIGAULT - Michel GCHWEINDER – Marcel GEORGES – Nathalie LABOSSE - Daniel SIMONNET – Catherine VERNEAU, absente excusée (pouvoir à Nathalie LABOSSE) - Philippe LARDIN – Guy GUENIFFEY - Arnaud ROSIER - Pascal DUBOIS – Claude CATRIN - Sylvie CHARPIGNON - Christian LARDIN – Pierre NOIROT - Annie ROUSSEAU – Bernard ENFRUN –  
Absents excusés : Christophe CHEYSSON – Michel CODRAN – Hubert NAULOT – Marie-Laure GRIMARD -  
Absents : Philippe DESCHAUMES - Cloria JAOLAZA - Bertrand LEBLANC –

Secrétaire de séance : Nadine LEGENDRE -

Objet de la délibération

**MISE EN PLACE D'UNE OPERATION « CHEQUES CADEAUX »**

Le Président rappelle que la Communauté de Communes, dans le cadre de sa compétence en matière de développement économique, engage des actions de soutien en faveur des entreprises du commerce et de l'artisanat et du maintien des services de proximité.

Par délibération en date du 13 juin 2022, le Conseil Communautaire a validé l'extension de la plateforme e-commerce de l'Avallonnais au territoire du Serein. Après le décès du prestataire chargé de son animation, celle-ci a été reprise par la Chambre Economique de l'Avallonnais. Un diagnostic est en cours.

Face à l'incertitude concernant l'avenir de la plateforme, il est apparu nécessaire d'envisager une suite et de pouvoir proposer une action complémentaire satisfaisante pour les entreprises, la population et la collectivité.

C'est pourquoi, il est envisagé de mettre en place une opération « chèques cadeaux » ayant pour but de :

- Soutenir le pouvoir d'achat des habitants du Serein,
- Promouvoir les entreprises locales,
- Générer du chiffre d'affaires supplémentaire,
- Créer une dynamique collective.

Cette opération présente les caractéristiques suivantes :

- Emission monnaie : chèque cadeau 100 % SEREIN d'une valeur faciale de 10 €,
- A qui sont destinés ces chèques ? la population locale,
- Modalités de diffusion : jeux concours, opération commerciale en lien avec les professionnels, dotations lors d'événements particuliers, ...
- Convention de partenariat avec la Chambre Economique de l'Avallonnais qui assistera la collectivité dans la mise en place de cette opération et assurera la gestion de la dotation dédiée aux chèques cadeaux.
- Convention d'engagement avec les partenaires qui définira les modalités d'acceptation et de remboursement des chèques cadeaux.
- Budget : dotation de 10 000 € financée par la CCS et éventuellement des partenaires privés qui seront sollicités.

REÇU EN PREFECTURE

le 05/07/2023

Application agréée E-legalite.com

DEPENSES	Montant
Dotation	10 000 €
Réalisation des visuels	200 €
Impression des supports (chèques cadeaux, autocollants...)	500 €
Option tickets à gratter + urnes	700 €
Pince à gaufrier	50 €
Frais de gestion CEA (5 % de la valeur des chèques émis)	500 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>11 950 €</b>
RECETTES	Montant
CCS	11 950 €
Partenaires privés	ND
Chambres consulaires (temps agent à valoriser)	ND
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>11 950 €</b>

Les commissions économique et tourisme et communication réunies le 13 juin 2023 ont émis un avis favorable sur ce projet.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, par 40 voix POUR, 1 voix CONTRE (Claude CATRIN) et 1 abstention (Marcel GEORGES),

APPROUVE le projet de mise en place de l'opération « chèques cadeaux », visant à promouvoir et favoriser l'économie locale.

VALIDE la convention avec la Chambre Economique de l'Avallonnais qui définit les modalités techniques et financières de la collaboration entre la CCS et la CEA, dans le cadre de la mise en place du dispositif de chèques cadeaux utilisables dans les entreprises du territoire.

VALIDE la convention d'engagement avec les partenaires qui définit les modalités d'acceptation et de remboursement des chèques cadeaux « 100 % SEREIN ».

AUTORISE le Président à signer ces conventions et tout document se rapportant à cette opération.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits dans la décision modificative n°2 du budget principal 2023.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour copie conforme.

La secrétaire de séance,  
Nadine LEGENDRE



Le Président,  
Xavier COURTOIS



REÇU EN PREFECTURE

le 05/07/2023

Application agréée E-legalite.com

PUBLIEE LE 06/07/2023